



APPEL A PROJETS « EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE BATIMENT » :

**BATIMENTS NEUFS A ENERGIE POSITIVE ET RENOVATION A HAUTE
PERFORMANCE ENERGETIQUE DE BATIMENTS**

EN REGION CENTRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront l'ensemble des documents listés ci - dessous.

Pour tous les projets

- le courrier de demande d'aide financière.
- le formulaire administratif ci-joint dûment complété, accompagné des documents complémentaires précisés en fonction du statut du demandeur.
- le formulaire de candidature adapté au projet et à son état d'avancement : formulaire 1 ou 3 pour les bâtiments neufs à énergie positive ou formulaire 2 ou 4 pour les bâtiments existants à rénover
- une lettre de motivation du maître d'ouvrage
- le programme de l'opération. Ce document écrit, qui fixe les objectifs de l'opération, devra permettre au jury de connaître précisément les souhaits et exigences du maître d'ouvrage.
- tous documents permettant d'apprécier la qualité de l'opération et des bâtiments et leur positionnement par rapport aux critères additionnels de sélection
- Détails financiers de l'opération (joindre les devis, les estimatifs,...)
- Plan de financement mentionnant toutes les autres aides sollicitées et/ou obtenues (dont les aides européennes)
- Planning prévisionnel de l'opération

Le dossier de candidature doit en outre comporter :

Pour une aide à la réalisation des études :

- pour tous les bâtiments, les études d'esquisses de l'opération et notamment les plans réalisés à l'issue de cette phase ainsi que la description des simulations thermiques dynamiques envisagées.
- pour les bâtiments existants à rénover, les résultats des diagnostics des bâtiments et de leurs consommations énergétiques déjà réalisés.

et tous documents permettant d'apprécier la qualité de l'opération et des bâtiments et leur positionnement par rapport aux critères additionnels d'évaluation.

Pour une aide à la réalisation des travaux :

Pour tous les bâtiments :

- les études de projet de l'opération et notamment les plans de l'opération réalisés à l'issue de cette phase (cf arrêté du 21 décembre 1993, paru au JO du 13/01/94).
- les études énergétiques et la note de calcul correspondante et pour les projets portant sur des bâtiments neufs, d'une part, et les projets portant sur des bâtiments existants et utilisant la méthode de calcul Th-CE (RT2005), d'autre part, la synthèse standardisée d'étude thermique telle que décrite à l'annexe 6 de l'arrêté du 24 mai 2006.
- les simulations thermiques dynamiques réalisées préalablement (obligatoires pour candidater à cet appel à projets).

et, en fonction de l'état d'avancement de l'opération,

- le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- le rapport d'analyse des offres.

Pour les bâtiments existants à rénover

- les résultats des diagnostics ou des simulations thermiques des bâtiments déjà réalisés.

FORMULAIRE ADMINISTRATIF

NOM du CANDIDAT	
Forme juridique	
SIRET	
Code APE	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Email	
Activité principale	
Effectif au 31/12/06	
Nom et Prénom du responsable	
Fonction	
Nom et Prénom du responsable du projet	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
Email	

Dans tous les cas joindre :

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Une attestation de non récupération de TVA (le cas échéant)

Pour les Associations joindre :

- Dossier de demande subvention (document COSA n°12156*1 joint)
- Copie du dépôt des statuts à la préfecture
- Etat des subventions perçues au cours de l'année N-1

Pour les collectivités joindre :

- Copie de la délibération déposée en (sous-) préfecture (du conseil municipal ou du conseil communautaire) projetant l'opération et saisissant l'ADEME et/ou le Conseil Régional.

Pour les entreprises joindre :

- un extrait K-bis daté de moins de 3 mois
- pour les études, déclaration des aides de minimis ci-joint.

DECLARATION DES AIDES (pour les entreprises)

ENTREPRISE :

Aide demandée :

Montants ci-dessous libellés en euros :

1) Ensemble des aides ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 ans précédant la signature de cette déclaration ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir.

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis
TOTAL				

2) Ensemble des aides reçues ou envisagées pour le projet présenté

Description de l'aide (synthétique)	Date de décision	Montant de l'aide	De minimis (mettre une croix)	Montant de minimis

Je soussigné, _____, certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus (parties non grisées)

Date :

Signature

Cachet

DECLARATION DES AIDES (pour les entreprises) Commentaires

De façon générale, aux termes de l'article 87 du Traité instituant la Communauté européenne, les aides qui faussent ou menacent de fausser la concurrence, en favorisant certaines entreprises ou certaines productions sont interdites.

La notion d'aide recouvre, ici, l'ensemble des avantages directs ou indirects, que les collectivités publiques peuvent allouer à une entreprise ou à un groupe d'entreprises, directement ou par le biais d'organismes et établissements publics, que ce soit notamment sous la forme d'une subvention, d'exonération fiscale ou sociale, d'abandon de créance, d'octroi de garantie, de prêt à des conditions différentes de celles du marché, etc...

Cependant, l'interdiction générale citée ci-dessus ne s'applique pas aux mesures générales qui s'appliquent automatiquement et indistinctement à toutes les entreprises (qui sont donc exclues du champ de la présente déclaration). Elle fait de plus l'objet de dérogations en particulier dans le cadre d'un « régime notifié » ou de la règle dite « de minimis ».

Deux types d'aides sont dès lors à retenir pour la présente déclaration :

- les aides « non notifiées » à la Commission Européenne compte tenu de leur faible montant. Ces aides sont régies par une règle appelée « de minimis ». L'entreprise peut bénéficier d'aides hors régimes notifiés, à condition que le montant total des aides versées sur une période de 3 ans ne dépasse pas **200 000 euros**. (Ce plafond est limité à 100 000 euros pour les entreprises de transport routier)
Il convient de remplir la partie 1 du tableau pour vérifier le respect de cette règle.
- les aides dites « notifiées » à la Commission Européenne et par conséquent acceptées par elle. Elles sont alors légales dans le cadre de plafonds de subvention spécifiques à chacune d'entre elles, et d'un plafond complémentaire qui limite le cumul des aides appliquées au même projet. La partie 2 doit être renseignée pour vérifier cette règle de cumul en indiquant toutes les aides liées au projet (par exemple dans le cas d'un investissement matériel : immobilier, exonération de TP, aide à la formation, etc).

Les aides « notifiées » sont pour l'année 2001 : FDPMI (sans abondement PAT), FRAC, ARC, aide à l'immobilier au titre du décret 98-572, PAT, FRED, ATOUT, régime ANVAR, crédit d'impôt recherche, EDF. Cette liste n'a qu'une valeur indicative.

Lorsqu'un projet n'est soutenu que par **une seule aide** respectant un tel régime notifié, les règles de concurrence communautaire sont automatiquement respectées.

Nota

Cette déclaration doit être complétée rigoureusement pour pouvoir bénéficier des aides demandées.

En effet, l'entreprise doit respecter les règles de concurrence communautaires relatives aux aides publiques, le non respect de ces règles entraînant soit le non versement de l'aide demandée, soit le reversement d'une aide alors indue.

Chaque entreprise est identifiée par un numéro : le SIREN. Celui-ci comporte 9 chiffres (exemple : 321 654 987).

Par ailleurs, certaines entreprises pouvant comporter plusieurs établissements, chaque établissement est alors identifié par un numéro : le SIRET. Celui-ci comporte 14 chiffres, dont les 9 premiers correspondent au SIREN de l'entreprise (exemple : 321 654 987 12345).

La règle de *minimis* s'applique à la personne morale bénéficiaire de l'aide, c'est-à-dire l'entreprise identifiée par son numéro SIREN.

Définition communautaire des micro, petites et moyennes entreprises (résumé) :

Catégories de PME	Effectifs	Chiffre d'affaires	Ou Total du bilan
Microentreprise	< 10	≤ 2 millions d'euros	≤ 2 millions d'euros
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros (en 1996 : 7 millions)	≤ 10 millions d'euros (en 1996 : 5 millions)
Entreprise moyenne	< 250	≤ 50 millions d'euros (en 1996 : 40 millions)	≤ 43 millions d'euros (en 1996 : 27 millions)

Le critère d'« AUTONOMIE » de la PME :

Afin de mieux appréhender la réalité économique des PME et d'exclure de cette qualification les groupes d'entreprises dont le pouvoir économique excéderait celui d'une PME, il convient de distinguer les différents types d'entreprises :

- Les entreprises autonomes : toute entreprise qui n'est pas qualifiée comme entreprise partenaire ou comme entreprise liée.

- Les entreprises partenaires :

Sont entreprises partenaires des entreprises dont l'une (entreprise amont) détient, seule ou avec une entreprise liée, **25% ou plus du capital ou des droits de vote** de l'autre (entreprise aval).

Une entreprise ne peut pas être considérée comme une PME si 25 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés par un ou des organismes publics ou collectivités publiques.

Une entreprise peut toutefois être qualifiée d'autonome en présence de certaines catégories d'investisseurs, (par ex. sociétés publiques de participation, sociétés de capital à risque, universités, investisseurs institutionnels y compris fonds de développement régional, autorités locales autonomes (< 5 000 habitants et budget < 10 M€).

- Les entreprises liées :

Sont des entreprises liées des entreprises dont l'une est en **position de contrôle** de l'autre (actionnariat majoritaire, influence dominante sur l'administration ou la direction, accord particulier...)

Afin de renforcer les mesures d'incitation pour l'investissement en fonds propres dans des PME, une **présomption** qu'il n'y a pas d'influence dominante sur l'entreprise considérée a été introduite.

**Formulaire 1 de candidature
pour une aide à la réalisation des études énergétiques
Catégorie 1 : Bâtiment neuf à énergie positive en phase esquisse**

1. Renseignements concernant le maître d'ouvrage (déposant ou ayant déposé le permis de construire)

NOM du CANDIDAT	
Forme juridique	
SIRET	
Code APE	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Email	
Activité principale	
Effectif au 31/12/06	
Nom et Prénom du responsable	
Fonction	
Nom et Prénom du responsable du projet	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
Email	

2. Renseignements concernant l'opération

Nom de l'opération :

Implantation

Région	Département	Commune	Zone climatique ¹
Centre			H

Usage(s)/destination(s) des bâtiments :

(préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, commerces, maison de retraite, hôtel, école, ...)

Nombre de bâtiments avec leur nombre de niveaux

¹ Zones climatiques : Cher : H2b ; Eure et Loir : H1a ; Indre : H2b ; Indre et Loire : H2b ; Loir et Cher : H2b ; Loiret : H1b .

(par usage / destination) :

Surface totale de l'opération :

*SHON*² :

3. Renseignements concernant les bâtiments

*Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment faisant partie de l'opération.
Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire.*

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment <i>(préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)</i>	
Nombre de niveaux	
Surface <i>(SHON)</i>	

Consommations énergétiques visées pour le bâtiment 1

Bâtiment 1	Objectif visé pour les consommations énergétiques (en kWh _{ep} /m ² SHON)
Chauffage	
Rafratchissement	
Eau chaude sanitaire (ECS)	
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage et rafraichissement, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)	

Scenarii prévus par l'étude :

Types d'énergie consommées, systèmes de production de chaleur et de froid, types de production d'énergie envisagés (photovoltaïque, ...)

Bâtiment 2

idem

² SHON : surface hors oeuvre nette (circulaire 90/80 du 12/11/90 - NOR EQUU 90 10 202 C).

**Formulaire 2 de candidature
pour une aide à la réalisation des études
énergétiques
Catégorie 2 : bâtiment à rénover en phase
esquisse**

1 Renseignements concernant le maître d'ouvrage (déposant ou ayant déposé le permis de construire)

NOM du CANDIDAT	
Forme juridique	
SIRET	
Code APE	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Email	
Activité principale	
Effectif au 31/12/06	
Nom et Prénom du responsable	
Fonction	
Nom et Prénom du responsable du projet	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
Email	

2. Renseignements généraux concernant l'opération

Nom de l'opération :

Implantation

Région	Département	Commune	Zone climatique ³
Centre			H

³ Zones climatiques : Cher : H2b ; Eure et Loir : H1a ; Indre : H2b ; Indre et Loire : H2b ; Loir et Cher : H2b ; Loiret : H1b .

3. Renseignements concernant les bâtiments à rénover

Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment faisant partie de l'opération.
Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire.

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment (préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)	
Nombre de niveaux	
Surface (SHON : surface hors oeuvre nette)	

Consommations énergétiques actuelles pour le bâtiment 1

Bâtiment 1	Consommations énergétiques (en kWhep/m ² SHON)
Chauffage	
Rafrâichissement	
Eau chaude sanitaire (ECS)	
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage et rafraîchissement, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)	

Préciser si les données sont fournies à partir de factures, d'un calcul conventionnel, d'un diagnostic déjà réalisé,...

Réhabilitation antérieure du bâtiment

Le bâtiment a-t-il déjà fait l'objet d'une réhabilitation énergétique ?

oui

non

Si oui, préciser l'année et la nature des travaux réalisés

Bâtiment 2

idem

4. Objectifs visés pour le bâtiment réhabilité

Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment faisant partie de l'opération.
Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire.

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment (préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)	
Nombre de niveaux	
Surface (SHON)	

Consommations énergétiques visées pour le bâtiment 1

Bâtiment 1	Objectif visé pour les consommations énergétiques (en kWh _{ep} /m ² SHON)
Chauffage	
Rafrâchissement	
Eau chaude sanitaire (ECS)	
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage et rafraîchissement, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)	

Scenarii prévus par l'étude :

Types d'énergie consommées, systèmes de production de chaleur et de froid, types de production d'énergie envisagés (photovoltaïque, ...)

Bâtiment 2

Idem

Formulaire 3 de candidature pour une aide à la réalisation des travaux **Catégorie 1 : Bâtiment neuf à énergie positive en phase projet**

1 Renseignements concernant le maître d'ouvrage (déposant ou ayant déposé le permis de construire)

NOM du CANDIDAT	
Forme juridique	
SIRET	
Code APE	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Email	
Activité principale	
Effectif au 31/12/06	
Nom et Prénom du responsable	
Fonction	
Nom et Prénom du responsable du projet	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
Email	

2. Renseignements concernant l'opération

Nom de l'opération :

Implantation

Région	Département	Commune	Zone climatique ⁴
Centre			H

Usage(s)/destination(s) des bâtiments :

(préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,....)

⁴ Zones climatiques : Cher : H2b ; Eure et Loir : H1a ; Indre : H2b ; Indre et Loire : H2b ; Loir et Cher : H2b ; Loiret : H1b .

Nombre de bâtiments avec leur nombre de niveaux (par usage/destination) :

Surface totale de l'opération :
(SHON : surface hors oeuvre nette)

3. Renseignements concernant les bâtiments

Fournir les données disponibles. **Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment** faisant partie de l'opération. Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment (préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)	
Nombre de niveaux	
Surface (SHON)	
Coût de construction du bâtiment en euros/m ² SHON	

Consommations énergétiques prévisionnelles du bâtiment en kWhep /m²SHON

Bâtiment 1	Consommations énergétiques prévisionnelles (à l'issue des études énergétiques préalables à la construction)	Références RT 2005
Chauffage		
Rafraîchissement		

Chauffage + rafraîchissement + ECS		
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)		

Préciser également les types d'énergie consommées, les systèmes de production de chaleur et de froid ainsi que les modalités de production d'énergie retenues (photovoltaïque, ...).

Bâtiment 2 ...

Idem

Formulaire 4 de candidature pour une aide à la réalisation des travaux Catégorie 2 : Bâtiment à rénover en phase projet

1 Renseignements concernant le maître d'ouvrage (déposant ou ayant déposé le permis de construire)

NOM du CANDIDAT	
Forme juridique	
SIRET	
Code APE	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Télécopie	
Email	
Activité principale	
Effectif au 31/12/06	
Nom et Prénom du responsable	
Fonction	
Nom et Prénom du responsable du projet	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
Email	

2. Renseignements généraux concernant l'opération

Nom de l'opération :

Implantation

Région	Département	Commune	Zone climatique ⁵
Centre			H

⁵ Zones climatiques : Cher : H2b ; Eure et Loir : H1a ; Indre : H2b ; Indre et Loire : H2b ; Loir et Cher : H2b ; Loiret : H1b

3. Renseignements concernant les bâtiments à rénover

*Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment faisant partie de l'opération.
Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire.*

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment (préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)	
Nombre de niveaux	
Surface : (SHON : surface hors oeuvre nette)	

Consommations énergétiques actuelles pour le bâtiment 1

Bâtiment 1	Consommations énergétiques (en kWh _{ep} /m ² SHON)
Chauffage	
Rafrâchissement	
Eau chaude sanitaire (ECS)	
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage et rafraîchissement, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)	

Préciser si les données sont fournies à partir de factures, d'un calcul conventionnel, d'un diagnostic déjà réalisé,...

Réhabilitation antérieure du bâtiment

Le bâtiment a-t-il déjà fait l'objet d'une réhabilitation énergétique ?

oui

non

Si oui, préciser l'année et la nature des travaux réalisés

Bâtiment 2

idem

4. Objectifs visés pour le bâtiment réhabilité

Les tableaux sont à renseigner pour chaque bâtiment faisant partie de l'opération.
Dupliquer les tableaux autant de fois que nécessaire.

Bâtiment 1

Bâtiment 1	
Usage du bâtiment (préciser : Maisons Individuelles groupées, résidentiel collectif, bureaux, école,...)	
Nombre de niveaux	
Surface (SHON)	

Consommations énergétiques visées pour le bâtiment 1

Bâtiment 1	Objectif visé pour les consommations énergétiques (en kWh _{ep} /m ² SHON)	Référence RT 2005
Chauffage		
Rafrâichissement		
Eau chaude sanitaire (ECS)		
Toutes consommations réglementées RT 2005 (chauffage et rafraîchissement, ECS et ventilation pour le résidentiel, + éclairage pour le tertiaire)		

Types d'énergie consommées, systèmes de production de chaleur et de froid, types de production d'énergie envisagés (photovoltaïque, ...)

Bâtiment 2

idem